

LA CONSTRUCTION DISCURSIVE DE LA FORMULE « CHANGEMENT CLIMATIQUE » DANS LE DISCOURS DE LA BANQUE MONDIALE (BM)

KADIR Azzedine,
Maître Assistant A, Université de Tizi-Ouzou
Doctorant à l'EDAF, Alger 2,
Nom : KADIR

Résumé

Il est souvent visible que certaines expressions ont acquis, au grès des aléas du contexte, une place démesurée au sein même des discours institutionnels. Il a été démontré, à maintes reprises, que tout discours prend forme dans un espace discursif précis et développe des récursivités lexicales conséquentes. Le nombre de rapports publiés relatifs à des thématiques récurrentes suffit pour se rendre compte que l'utilisation de certaines formules devient inévitable. Dans certaines situations, celles-ci servent également d'explication à un problème social posé. La présente analyse de la discursivité institutionnelle sur le « changement climatique » s'inspire des considérations théoriques empruntées à l'analyse du discours (AD). Cette dernière, permet d'élucider certains procédés discursifs de figement à l'œuvre dans les discours institutionnels circulants sur le climat, de même que les différentes stratégies discursives qu'ils mobilisent dans le champ discursif de la Banque mondiale (BM) où le « changement climatique » continue d'être saisi comme un objet de discours. L'utilisation de cette notion vague et fourre-tout relève pourtant d'une évidence voulue par un discours expert doté d'une forte dimension normative destinée à être suivie d'effets politiques. Le caractère institutionnel de ce discours permet à la formule « changement climatique » d'acquiescer une place privilégiée dans l'espace public et une légitimité institutionnelle qui lui assure une notoriété et une stabilité du sens.

Mots-clés : discours institutionnel, scénographie, formule, évidence, consensus

Abstract

It is often seen that some expressions have acquired sandstone hazards context, disproportionate attention even within institutional discourse. It has been shown repeatedly that any discourse takes shape in a specific discursive space and develops consistent lexical recursions. The number of published reports relating to recurring themes enough to realize that the use of certain formulas becomes inevitable. In some situations, they also serve as an explanation for social problem. This analysis of institutional discursive on "climate change" is inspired by theoretical considerations borrowed from discourse analysis (DA). The latter elucidates some discursive processes at work in congealing circulating institutional discourses on climate, as well as different discursive strategies they

mobilize in the discursive field of the World Bank (WB) where “climate change” continues to be grasped as an object of discourse. The use of this vague notion and to yet fall a desired speech by an expert with a strong normative dimension to be followed by political effects identified. The institutional character of this discourse allows the phrase “climate change” to acquire a privileged place in the public space and institutional legitimacy which gives it a reputation and a stable sense instead.

Keywords : *institutional discourse, scenography, formula, evidence, consensus*

INTRODUCTION

Cet article se propose d’engager une réflexion sur le rôle que joue l’institution dans la construction du discours de la Banque mondiale (désormais BM), en tenant compte des relations de pouvoir qu’elle instaure. Il se penche plus précisément sur un genre qui est propre à cette instance internationale, le Rapport annuel de 2010 (désormais RA/2010) sur le développement et le changement climatique. Le choix du RA/2010 a cependant l’avantage de montrer les différents procédés discursifs qu’il utilise pour concevoir un texte totalement pourvu de formules stéréotypées afin de susciter chez le lecteur un effet d’adhésion : il s’agit en fait d’une expertise rédigée de manière neutre, ainsi que le préconisent les manuels de rédaction des Rapports.

142

Le RA/2010 porte sur le «changement climatique» et de ses enjeux, lourds de conséquences, à l’échelle de la planète. En même temps que la planète se réchauffe, le régime des précipitations se modifie et des phénomènes extrêmes tels que sécheresse, inondations et incendies de forêts deviennent plus fréquents. Les populations pauvres sont confrontées à la perspective de récoltes désastreuses, d’une baisse de la productivité agricole, et d’une recrudescence de la faim, de la malnutrition et de la maladie. L’importance accordée à ce thème, devenu problématique, impose au groupe des experts de la BM de produire un discours sur le «changement climatique» dans le but de promouvoir un développement durable et de tenter d’expliquer certaines de ses interconnexions avec de multiples domaines : l’économie, l’énergie, l’écologie, les technologies, la finance, et enfin la gouvernance.

Notre travail consiste d’abord à examiner ce Rapport pour en repérer les différentes formulations de l’expression «changement climatique» et successivement à donner un aperçu de la structure et du fonctionnement du discours de la BM. On expliquera le pouvoir d’une formule, de comprendre le rapport à l’argumentation qu’elle construit et de l’appréhender au travers de sa mise en discours, c’est-à-dire sa capacité à susciter la polémique et sa circulation dans l’espace public.

1. NOTION DE LA FORMULE EN ANALYSE DU DISCOURS (AD)

La formule suppose des formulations produites par quelqu'un qui se mobilise en vue d'un but précis. Ce but peut appeler à une réponse immédiate ou seulement à un changement d'attitude auprès de l'opinion publique. Ainsi, le locuteur, par exemple, doit connaître les usages socio-politiques qui investissent une formule pour qu'elle fonctionne en discours :

« À un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par les usages qui l'investissent d'enjeux socio-politiques parfois contradictoires, cette séquence connaît alors un régime discursif qui fait d'elle une formule : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dans les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin – à la fois envahissant et sans cesse questionné – à l'intérieur des discours. » (Krieg-Planque, 2003, 14)

Énoncer une formule présuppose, au préalable, une mise en circulation des significations multiples et contradictoires renvoyant à un système de croyances attesté. Dans ce cadre, nous pensons que le « changement climatique » constitue une formule dans la mesure où les quatre propriétés établies par Krieg-Planque sont réunies : le figement, la dimension discursive, le statut de référent et enfin l'aspect polémique.

1.1. CARACTÈRE FIGÉ

L'expression « changement climatique » a une propriété figée et constitue une unité lexicale simple selon la catégorie syntaxique, sémantique et morphologique de chaque unité, c'est-à-dire « une formule présente nécessairement un certain degré de figement, dans la mesure où elle est perçue comme un tout et peut fonctionner comme une dénomination. » (Krieg-Planque, 2013 :112)

Nous envisageons alors « changement climatique » comme une formule au travers des différentes formes de figement que les experts de la BM modèlent et font circuler dans l'espace institutionnel. Nous donnons, ici, la liste non exhaustive de ces expressions figées qui jonchent le discours de la BM : « politique climatique », « évolutions climatiques », « scénarios climatiques », « chocs climatiques », « régime climatique », « défi climatique », « modifications climatiques », « réchauffement climatique », « système climatique », « perturbations climatiques », « variations climatiques », « dommages climatiques », « dimension climatique », « protection climatique », « financement climatique », « négociations climatiques », « variabilité climatique », « réglementation climatique ».

On voit clairement comment le caractère formulaire de l'unité lexicale « climat » génère, comme une matrice, d'autres expressions plus ou moins figées. Ces expressions variées viennent justifier la polysémie de la formule et appuie également l'hypothèse selon laquelle l'expression « changement climatique » s'est imposée comme formule dans l'espace public.

1.2. CARACTÈRE DISCURSIF

L'appréhension de la formule en discours permet de l'éloigner de la linguistique : « Une formule donnée se manifeste comme telle en discours, et la notion de "formule" renvoie à du discursif avant de renvoyer à du linguistique. » (Ibid, 113). Ainsi, la formule n'a d'existence qu'en relation avec les acteurs sociaux qui en font usage et les événements qui la portent. Autrement dit, aucune expression n'est prédéterminée à devenir une formule. C'est dans la pratique discursive, dans les intentions des locuteurs et dans l'investissement de la parole institutionnelle qu'apparaît la formule. En ce sens, il est intéressant de voir comment les locuteurs légitiment ou disqualifient une formule.

1.3. CARACTÈRE DU RÉFÉRENT SOCIAL

Le concept de référent social est un objet de discours pour lequel on doit prendre une position. Il dépend d'une *doxa* et représente pour les personnes quelque chose dans le monde extralinguistique à un instant précis :

« Dit autrement, une formule fonctionne comme passage obligé des discours dans un espace public donné, qu'il s'agisse pour les locuteurs de la soutenir ou de la récuser. La formule est un objet discursif dont les locuteurs sont invités à s'emparer, un objet par rapport auquel ils sont amenés à prendre position. À cet égard, une formule relève de fonctionnements doxiques, contribue à la structuration du sens commun, participe à la naturalisation des concepts qu'elle dénomme : elle est à mettre en rapport avec des visées consensuelles et avec la mise en discours de l'évidence. » (Ibid, 114 -115)

Dans l'espace public, « changement climatique » a commencé à être utilisé au moment où le mouvement des écologistes a promu des campagnes, à travers un réseau d'organisations écologiques, afin de rendre plus visible les effets du risque climatique sur le développement humain ; sa signification a donc toujours été liée à la dégradation de l'environnement. Pour comprendre la circulation de ce référent social dans l'espace public, on doit saisir l'usage du syntagme « changement climatique » dans les secteurs les plus divers : économie, écologie, énergie, finance, biodiversité, écosystème, hydraulique, agriculture, aquaculture, pêche, technologie, commerce, politique, etc. Mais ce qui attire notre attention, c'est l'apparition de cette formule, particulièrement remarquable, dans les institutions internationales à l'image de la BM. La question du « changement climatique » est l'un des défis les plus complexes de notre époque et ses effets sur les pays ne peuvent, seuls, faire face aux décisions politiques controversées. Cela témoigne de la prise en charge de ce que la formule est supposée désigner, dans le cadre plus large de la montée en puissance des problématiques économiques et écologiques.

1.4. CARACTÈRE POLÉMIQUE

C'est dans la définition même de la formule « changement climatique » que se sont cristallisés des enjeux socio-politiques liés à la protection de l'environnement

et au développement humain dans les pays pauvres toujours en retard sur ces sujets. Nous pensons que ce quatrième caractère est lié au troisième caractère : «La dimension polémique des formules est profondément liée à la propriété précédente : c'est précisément parce qu'elle s'impose comme passage obligé des discours qu'une formule fait l'objet de polémiques, c'est parce qu'il y a territoire partagé qu'il y a conflit.» (Ibid, 116).

La notion de formule pose quelques problèmes à ses usagers. Elle implique de saisir les positions des acteurs en fonction des énoncés hétérogènes produits. En relevant les différents points de vue des locuteurs sur le sens d'une formule donnée, Krieg-Planque précise ceci : «La réflexivité langagière, par laquelle les locuteurs prennent les mots pour objets de leur parole, est alors constituée en point d'observation privilégié : en commentant le mot lui-même, les locuteurs donnent à voir un aspect de la position qu'ils occupent.» (Ibid : 117).

Ainsi, la formule «changement climatique» permet de se positionner dans l'espace public et ses variantes permettent aux locuteurs, en la manipulant et la reformulant, de se construire différentes opinions envers elle.

2. PORTÉE INSTITUTIONNELLE DE LA FORMULE

La formule «changement climatique» est omniprésente dans le RA/2010, plus particulièrement dans la politique de la BM sur le développement humain et la gouvernance mondiale :

« Ce 32e Rapport sur le développement dans le monde est le fruit des efforts déployés pour allier l'expérience du Groupe à des travaux de recherche afin d'augmenter la somme des connaissances sur un développement à l'épreuve du changement climatique. Les pays en développement seront frappés de plein fouet par les effets du changement climatique, alors même qu'ils s'efforcent de vaincre la pauvreté et de promouvoir leur croissance économique. Le changement climatique menace d'accroître encore leur vulnérabilité, de saper les résultats de longues années d'efforts et de gravement compromettre leurs perspectives de développement. Par conséquent, il devient encore plus difficile de pouvoir atteindre et réaliser les objectifs du Millénaire et d'assurer un avenir sécurisé et viable au-delà de 2015.» (RA/2010 :11)

Ainsi, la place qu'occupe cette formule, dans le champ institutionnel, nous conduit à d'importantes considérations. Il semble en effet qu'en période de croissance économique, la rhétorique internationale est pensée et orientée selon des stratégies discursives précises. Les connaissances transmises aux gouvernements et aux États sont généralement élaborées pour être persuasives et de mieux faire adhérer les pays à un projet d'envergure mondiale.

En nous appuyons sur l'article de Guilbert : «Discours d'évidence. Constitution discursive des normes et des connaissances»¹, il est évident que l'usage de l'expression «changement climatique», dans le contexte de la mondialisation, relève de l'évidence. D'après l'auteur, l'essence même de ce qu'est une évidence réside dans la définition suivante :

« L'évidence considérée par le sens commun comme critère de vérité, devient dans sa forme institutionnelle ce que l'on peut appeler "un discours d'évidence", autrement dit la forme même de présentation du sens commun. Or, c'est bien cette forme évidente qui semble être recherchée par les discours constituants –un type de discours qui vise à imposer une vision du monde particulière à l'ensemble de la collectivité, c'est-à-dire imposer à la fois les normes et les savoirs de l'institution qu'il légitime. Il s'agit alors de montrer comment fonctionne cette forme de présentation et d'analyser les effets qu'elle produit sur les pratiques discursives.» (Guilbert date :275)

Si les experts de la BM mettent en avant l'évidence du «changement climatique» pour justifier d'importants changements dans des politiques sociales, alors que cette expression est tendancieuse, ils ne l'utilisent que dans une dynamique argumentative visant à faire adhérer les pays à sa politique mondiale. La contrainte spécifique est l'imposition de la formule «changement climatique» par l'institution, car le fait de dénoncer des pratiques qui transgressent le bon sens (normes institutionnelles) et la morale d'une vie en communauté, est difficile à remettre en cause. Le Rapport de BM utilise donc un style formulaire à travers lequel l'expert construit et fait circuler les représentations que l'institution lui transmet :

« J'appellerai ici "style formulaire" l'ensemble des relations syntagmatiques nominales, verbales et narratives que l'on peut identifier dans le "discours expert", c'est-à-dire le fait que, de manière générale, la présence d'un terme suppose la coprésence d'un autre, les deux formant alors une unité indissociable, mais aussi l'existence de plusieurs énoncés narratifs qui, en quelque sorte, "s'appellent" les uns les autres, entraînant ainsi la prévisibilité du discours.» (Rist date :, 11)

Selon Rist, le style formulaire produit le savoir sur le réel. Il construit aussi le modèle symbolique et représentationnel du public visé. Ceci se fait en évitant de remettre en question l'autorité de l'institution, en lui attribuant une apparente

1 L'objectif de l'auteur, dans cet article, vise à rendre compte des enjeux du discours néolibéral afin de débusquer ses évidences sur la base d'une interrogation très précise : Comment le discours néolibéral se donne-t-il pour naturel ou évident ?

neutralité² de son discours qui impose un contenu à l'insu de l'autre.

L'autre technique employée par le même auteur pour expliquer la fonction des formules stéréotypées est de rassurer l'autre en lui racontant une histoire qu'il connaît déjà et qui est semblable à toutes les autres :

« Le style formulaire a donc pour première fonction de rassurer le lecteur en lui racontant une histoire qu'il connaît déjà, non seulement parce que son cadre narratif est fixé, mais parce qu'elle est semblable à toutes les autres. Cette histoire n'a donc rien de spécifique, elle n'est pas propre à des acteurs particuliers, inscrits dans le temps et dans l'espace : elle est "mondiale", "universelle", "planétaire". » (Ibid : 13)

Ces formules stéréotypées agissent sur l'imaginaire du destinataire de façon symbolique. Dans la plupart des rapports des institutions internationales, la même stratégie discursive est parfois utilisée par les auteurs des Rapports pour rendre le discours expert, parfois, plus évident et plus raisonnable pour le lecteur : « La population mondiale, l'humanité, la communauté internationale, tous et chacun n'apparaissent ici que comme des figurants ou comme le chœur de la tragédie antique, témoin et commentateur d'une action, jouée en l'occurrence par des mots aux référents ambigus. » (Ibid : 13)

Ainsi, l'expert oblige les lecteurs à se préoccuper d'une thématique qui suscite des débats mais dont la majorité des acteurs s'accordent à dire qu'elle est d'importance mineure. De plus, le discours expert³ prive les lecteurs de sa liberté de refuser l'utilisation d'un syntagme qui n'a pas de définition précise : « C'est ce discours politique de "bon sens général", commun à de très nombreux acteurs parce qu'ils veulent être acteurs et reconnus comme tels par ces nombreux lieux de pouvoir, que nous qualifions de discours expert. » (Cusso et Gobin date : 6)

L'utilisation de la formule « changement climatique » amène à une mobilisation d'un raisonnement rationnel qui s'appuie sur une argumentation dont la caractéristique est une rhétorique de l'impartialité : Cette stratégie de la neutralité (éthique) trouve son accomplissement naturel dans la rhétorique de la scientificité. » (Bourdieu, 1982, 155)

2 Le discours des institutions internationales parvient ainsi à se perpétuer au-delà d'une apparente neutralité politique en associant, subtilement, de nombreux indicateurs statistiques comme éléments de preuve en usant d'un vocabulaire flou et abstrait. À travers ce que Siroux appelle « la construction circulaire du discours » (Jean-Louis, Siroux, « La dépolitisation au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », p.18), l'auteur affirme qu'à force d'être répété par un nombre de plus en plus grand et dans des espaces publics de plus en plus étendus, le vocabulaire des institutions internationales devient difficile d'accès à la compréhension et incite, en effet, les profanes à une lecture passive, superficielle et inattentive.

3 Les effets du discours expert défendus par les institutions internationales qui le soutiennent sont, à la fois, dotés d'une forte dimension normative destinée à être suivie d'effets politiques. Ainsi, c'est en usant d'arguments vagues et d'un lexique plus ou moins expert que les locuteurs arrivent à formuler leur conception, par exemple, sur le libre-échange, la mondialisation, la finance, le commerce, etc.

De plus, l'institution de la BM s'appuie sur un pouvoir symbolique renforcé par une manipulation cognitive qui, en ordonnant des éléments connus et acceptés, suivant un but précis, laisse supposer une rationalité en arrière-plan. En désignant d'un même élan le «développement humain» et la «croissance économique», l'expression «changement climatique» contribue à atténuer les dépenses publiques en la soutenant par une nouvelle phraséologie : «plan climatique», «action climatique», «conditions climatiques», «accord climatique», etc.). C'est ainsi que la formule «changement climatique» se légitime par un pouvoir symbolique que lui confère l'institution :

« Mais c'est dans la constitution des groupes que se voient le mieux l'efficacité des représentations, et en particulier des mots, des mots d'ordre, des théories qui contribuent à faire l'ordre social en imposant les principes de di-vision et, plus largement, le pouvoir symbolique de tout le théâtre politique qui réalise et officialise les visions du monde et les divisions politiques.» (Ibid : 152)

Le discours de la BM fini par imposer la formule «changement climatique» comme mot et comme objet de discours et par lui faire une place de choix dans l'espace institutionnel. Le positionnement de la BM est également pragmatique puisqu' une posture normative se définit par rapport à des sources d'informations véhiculées par un pouvoir symbolique inscrit dans la pratique discursive :

148

« Cela signifie que le pouvoir symbolique ne réside pas dans les "systèmes symboliques" sous la forme une "illocutionary force" mais qu'il se définit dans et par une relation déterminée entre ceux qui exercent le pouvoir et ceux qui le subissent, c'est-à-dire dans la structure même du champ où se produit et se reproduit la croyance. Ce qui fait le pouvoir des mots et des mots d'ordre, pouvoir de maintenir l'ordre ou de le subvertir c'est la croyance dans la légitimité des mots et de celui qui les prononce, croyance qu'il n'appartient pas aux mots de produire.» (Bourdieu 2007 : 410)

Ainsi, le positionnement peut s'accomplir à travers son inscription dans le discours car celle-ci relève d'un mode de construction de l'énonciation qui institue la position de l'énonciateur et organise le sens des mots.

Un tel discours qui mobilise les motifs de persuasion⁴ rend le débat perméable aux argumentations raisonnées sur les tenants et les aboutissants de cette politique. À ce propos, il est illustratif de parler des tensions externes exercées par l'institution sur la formule «changement climatique» dans le but de neutraliser les autres discours que le public se forme. En examinant le RA/2010, on a pu observer que la fréquence des thèmes concernant le « changement climatique » est soutenue. En

4 « Expliquer » relève d'un travail pédagogique de persuasion que les experts préfèrent utiliser lorsqu'il s'agit de convaincre le profane avec des raisonnements rationnels qu'ils trouvent légitimes. Ainsi légitimé, le discours sur le «changement climatique» devient audible et efficace. Il se pérennise puisqu'il est nécessaire de le traduire dans des termes technique et économique et de préférence pas en terme politique. Ceci est dû à cette connivence particulière qui s'est établie entre les experts et les pouvoirs politiques dans le but de promouvoir des discours présentant un «discours politique dépolitisé».

effet, les thèmes tels que développement, climat, commerce, finance, technologie et croissance reviennent souvent dans le Rapport de la BM, tandis que d'autres thèmes brillent par leur absence, comme par exemple les thèmes sur les droits de l'homme, les alternatives, le capitalisme, le libéralisme, etc. Nous suggérons que le discours développé autour des thèmes entretenus entraîne le maintien des représentations d'une identité institutionnelle sur le «changement climatique».

3. DEGRÉ DE RÉCEPTION DE LA FORMULE

Le contexte de réception d'une formule est une donnée importante pour saisir le pourquoi d'une telle imposition formulée par les experts à partir des informations recueillies (lieux, temps, personnes impliquées, etc.). C'est par un discours de rationalité que les experts ont exposé, de manière succincte et claire, les attentes du RA/2010 sur le développement humain (description de la réalité sociale, prise de décisions, planification des actions, des politiques de base performantes, financement de l'action climatique, etc.). La formule «changement climatique» ne serait certainement pas utilisée si l'obligation morale de s'y mettre n'était pas assumée par les pays. La réussite sociale, économique et politique semble être une des caractéristiques de la BM. De nombreux pays en développement craignent, dans le même temps, l'imposition de limites à la nécessaire mise en valeur de leurs ressources énergétiques dont ils ont tant besoin ou de nouvelles règles qui pourraient faire obstacle à la satisfaction de leurs nombreux besoins, notamment en matière d'infrastructures, et d'esprit d'entreprise. Comme le fait valoir le RA/2010, pour réaliser les transformations nécessaires, il faut agir maintenant, il faut agir ensemble et il faut agir différemment.

En réponse à cette crise (changement climatique) qui touche le patrimoine mondial, les institutions internationales ont bien souvent réagi en lançant des réformes d'inspiration néolibérale. Cela exige d'éviter l'usage de l'émotion, des préjugés, de la subjectivité et du parti pris. Il faut également que le discours direct prédomine et qu'il ne soit utilisé que pour rendre compte du réel ou d'une action à mener. Dans ce contexte, il n'est pas anodin qu'un discours fustigeant les politiques des pays en développement soit adopté par une partie des institutions internationales. Cet aspect est à mettre en relation avec le fait que cette dimension de l'institution amène à une nécessité d'agir, ou du moins d'armer les pouvoirs publics pour qu'ils le fassent. À cet égard, force est de constater que l'utilisation de l'expression «changement climatique» conduit à justifier d'importants changements des différentes politiques sociales.

Comme le RA/2010 est en fait le point de départ de production de normes et de savoirs sur des thèmes précis, l'expert semble avoir fait ce qu'il fallait pour répondre aux règles de sa construction : objectivité, concision et technicité. Il existe en effet un contrat qui régit cette construction discursive et qui implique d'obéir, dans un espace limité, à un modèle précis. Une telle construction répond à des raisons techniques, car il existe une structure standard où l'expert doit présenter un certain

type d'informations. Les données, en plus de se couler dans un modèle de structure précis, suit aussi les recommandations d'un administrateur qui astreint l'expert à une précision prétendument scientifique.

L'utilisation des verbes et pronoms à la première personne du pluriel, par l'énonciateur, a pour but de l'effacer du discours en se servant de la voix plurielle de sa communauté : « nous demandons », « nous insistons auprès des instances compétentes des Nations-Unies », « nous réaffirmons qu'il est urgent d'entreprendre une action collective », « nous avons examiné », « nous devons prendre des décisions », « nous réagissons particulièrement aux menaces ».

Cet effacement énonciatif permet une énonciation en apparence objective. Grâce à cela, l'expert joue le rôle d'une sorte de porte-parole qui n'accomplit qu'un travail technique, ce qui lui permet d'impliquer l'autre et de le mêler à sa propre voix. Ce mode d'énonciation est évident lorsqu'il s'agit de certaines informations qui ne peuvent pas être effectivement vérifiées sur le terrain par l'expert ou qu'il n'a pas la possibilité de voir lors de son évaluation. On ne peut savoir, par exemple, si les agriculteurs souffrent vraiment du « changement climatique » ; on ne peut prouver quelle a été leur réaction et quelles sont les causes réelles du « changement climatique », ni pourquoi ce thème a été géré tardivement.

Ce processus de légitimation doit être remis dans un contexte plus général du fonctionnement du champ discursif de la BM. En effet, les caractéristiques communes des faits rendus acceptables par la formule « changement climatique » sont qu'ils amènent tous à des considérations sur le financement des politiques sociales :

« Le Groupe de la Banque mondiale a lancé plusieurs initiatives de financement pour aider les pays à faire face au changement climatique, comme indiqué dans le cadre stratégique pour le développement et le changement climatique, en particulier des fonds et des mécanismes carbone qui continuent de se développer grâce à la forte progression des financements au titre des rendements énergétiques et des nouvelles énergies renouvelables. » (RA/2010 :12)

Ainsi, la thématique de la lutte contre le « changement climatique » est mise dans un contexte de discussions sur les finances étatiques, sur les relations d'influence entre les dépenses et les recettes étatiques. À ce propos, on peut considérer que le discours de la BM sur le « changement climatique » tend vers des stratégies énergétiques et environnementales pour apporter son aide aux pays en difficulté qui, étant dans une situation financière instable, doivent impérativement réduire leurs dépenses :

« C'est pourquoi le Groupe de la Banque a entrepris de revoir ses stratégies énergétiques et environnementales pour les années à venir, et d'apporter son aide aux pays, afin de renforcer leurs pratiques de gestion des risques et à étendre la portée de leurs filets de protection face aux risques qui ne peuvent pas être totalement éliminés. » (RA/2010 :12)

Le degré de réception de la formule est ainsi inscrit dans ses différentes variantes. D'une part, la mise en description de la formule passe par des choix

verbaux qui véhiculent l'incertitude que pouvait avoir le «changement climatique» sur le comportement et l'évolution des États :

«La conjoncture actuelle est propice à l'adoption de politiques adaptées de riposte au changement climatique et de promotion du développement.» (RA/2010, p.40) ;

«Le développement deviendra plus difficile du fait du changement climatique.» (RA/2010,p.7) ;

«Le changement climatique se poursuivra inévitablement.» (RA/2010 :79)

Cette inscription est enrichie par une série de verbes que les experts utilisent pour introduire la formule. Ils emploient des verbes qui favorisent le champ sémantique du «changement climatique» par rapport au développement humain : «agir maintenant», «anticiper une évolution», «causer à l'environnement», «compenser tout impact défavorable». On peut aussi citer à titre d'exemple les propos de certains experts sur le «changement climatique» qui expriment leur inquiétude :

Expert 1 : « Le changement climatique accroîtra encore la difficulté que présente la production de denrées alimentaires en quantités suffisantes pour nourrir une population mondiale en expansion.» (RA/2010 :135) ;

Expert 2 : « Le changement climatique se traduit déjà par une augmentation des températures moyennes de l'atmosphère et des océans, la fonte de neiges et de glaces partout dans le monde et la hausse du niveau des mers.» (RA/2010 :4-5) ;

Expert 3 : Le «changement climatique aura des effets destructeurs partout, mais il va aussi creuser le fossé entre pays développés et pays en développement.» (RA/2010 :6) ;

Expert 4 : « Les coûts d'atténuation des effets du changement climatique ne cesseront de s'accroître à mesure qu'augmenteront les besoins en énergie et la population mondiale.» (RA/2010 :9).

Les seules occurrences, sémantiquement orientées vers une conservation et non pas un refus de la formule, sont énoncées par les experts 5 et 6 :

« Au rythme où se produit le changement climatique, les pays n'auront pas assez de temps pour se mettre à l'abri du danger.» (RA/2010, p.48) ;

« La riposte au changement climatique, quelle qu'en soit la nature, suppose de bien peser les avantages et les inconvénients, les forces et faiblesses, les avantages et les coûts des différentes options envisageables.» (RA/2010, p.51).

L'utilisation de ces propos contribue aussi à promouvoir l'objectivité nécessaire au discours de la BM, puisqu'elle met en évidence un réseau de sens lié au discours scientifique et exclut dans un certain sens l'interlocuteur du débat.

4. CONSENSUS SUR LE SENS DE LA FORMULE

Les experts, tout comme ceux des textes scientifiques, présentent une construction objective du monde, au moyen des composantes de la dénomination, la localisation et la qualification. En ce qui concerne la qualification, on perçoit une certaine dominance des détails qui produisent, outre une réalité plus cohérente, une description plus précise de la scène de parole. Les rares informations, bien qu'elles marquent une certaine adéquation, mettent en évidence l'abondance des renseignements offerts, ce qui confirme le consensus des experts sur le sens à donner au «*changement climatique*» :

« Les politiques sociales devront contribuer dans une mesure plus importante à aider les populations à faire face à des menaces plus fréquentes et persistantes qui compromettent leurs moyens de subsistance. Ces politiques réduisent la vulnérabilité économique et sociale et permettent de mieux résister au changement climatique. Une population en bonne santé, instruite, jouissant d'une protection sociale, peut mieux faire face à des chocs et à des changements climatiques. Il importera donc de renforcer de telles politiques sociales là où elles ont déjà été mises en œuvre, de les développer là où elles sont inexistantes et de les concevoir de manière à ce que leur couverture puisse rapidement être étendue après un choc.» (RA/2010 :16)

Dans cet extrait, il n'est évidemment pas possible de poser que l'expert a eu cette bonne intention, lors de la rédaction du RA/2010, de déclencher une réaction du destinataire. Mais, la scénographie de la parole institutionnelle, apparemment, y est pour quelque chose. Elle garantit à l'énonciateur une position neutre et contribue à produire un savoir objectif sur le monde. Lorsque la parole de l'expert est émise dans un espace donné, la scénographie lui confère une autorité et une légitime institutionnelles :

« La scénographie est une scène de parole qui n'est pas imposée par le type ou le genre de discours, mais instituée par le discours même [...] Si un discours impose sa scénographie d'entrée de jeu, d'un autre côté de l'énonciation, en se développant, s'efforce de la justifier. On a donc affaire à un processus en boucle : en surgissant, la parole implique une certaine scène, laquelle, en fait se valide progressivement à travers cette énonciation même.» (Maingueneau 2000 :111-112)

Nous soulignons, au passage, que la formule «*changement climatique*» découle d'une construction argumentative de formulations diverses. En d'autres termes, la construction des formules permet éventuellement de mettre en place certaines relations, mais ne provoque pas de réaction automatique. Nous supposons, en suivant Berrendonner, que de tels énoncés sont tangibles en raison des significations que nous avons déjà élaborées en fonction de nos connaissances sur le «*changement climatique*» et tout ce qui l'entoure :

« C'est toutes les significations occasionnelles qui sont manifestées dans chaque événement d'énonciation, par la rencontre d'une occurrence d'énoncé avec les conditions contextuelles, interpersonnelles, etc., de son énonciation, rencontre qui est régie par des règles tenant lieu de mode d'emploi des énoncés.» (Berrendonner date :12)

Les énoncés suivants montrent à quel point la formule peut générer à l'infini d'autres énoncés qui révèlent toujours les mêmes significations :

«Le changement climatique va ériger des obstacles grandissants au développement.» (RA/2010 :1) ;

«Le changement climatique a un coût, quelle que soit la politique retenue.» (RA/2010 :8) ;

«Le changement climatique est déjà une réalité et ne peut que s'accroître, y compris à brève échéance.» (RA/2010 :47).

Pour comprendre une telle dynamique, il est nécessaire de comprendre les conditions de la production du discours institutionnel, ce qui permet à la fois de penser l'argumentation en liaison avec les relations de pouvoir et de se recentrer sur la circularité des discours en question. Ainsi, on peut déduire que la production des discours varie selon les savoirs et les croyances dont sont porteurs les discours institutionnels : « Nous entendons par discours institutionnel », au sens strict, le discours produit officiellement par un énonciateur singulier ou collectif qui occupe une position juridiquement inscrite dans l'appareil d'État, qu'il soit fonctionnaire ou représentant politique. » (Oger et Ollivier-Yaniv date :127).

À cet effet, le discours de la BM impose un certain régime de parole et de visibilité, c'est-à-dire ce qui peut se dire et ce qui peut se voir. En ce qui concerne le RA/2010, d'une manière générale, il y a plusieurs experts qui appartiennent à une même communauté discursive qui obéit aux mêmes contraintes de rédaction : « "La communauté discursive " ne doit pas être entendue trop restrictivement : elle ne renvoie pas seulement aux groupes (institutions et relations entre agents) mais aussi à tout ce que ces groupes impliquent sur le plan de l'organisation matérielle et des modes de vie. » (Maingueneau 1991 :190)

Le RA/2010 met en scène la voix non seulement d'un, mais de plusieurs individus, sous la présidence de Robert B. Zoellick. Ce dernier est le premier à justifier l'action de la BM, car le ce Rapport plaide en faveur d'une action climatique. Il présente, de manière technique, des informations concernant le thème, les acteurs sociaux, l'action et les objectifs pour pouvoir relever le défi, considérable et complexe, que pose le «changement climatique». C'est ainsi que l'objet de débat entre dans un cadre institutionnel. De plus, les stratégies discursives mises en œuvre est l'une des phases les plus importantes du travail des experts, car ce document joue un rôle fondamental dans la présentation des problèmes publics et constitue une boîte à outils pour gérer les situations conflictuelles.

Si le RA/2010 apparaît comme un texte très long en regard de l'importance du sujet, il n'en joue pas moins le rôle de passerelle qui permet de donner une vision consensuelle du monde qui nous entoure. Viennent ensuite les idées forces relatives au résultat de l'expertise menée par les experts : objectifs à atteindre, contraintes des actions entreprises, coopération internationale, contribution au financement des projets, financement de l'action climatique et déployer un effort résolu d'explication

des politiques climatiques. Toutes ces procédures visent à légitimer l'action de BM et la nécessité d'un changement dans le bon sens. La technique de rédaction des Rapports annuels est rodée : elle commence à être construite par poser le problème, mesurer le sens de chaque mot utilisé pour construire un consensus loin de toute polémique, et finir par susciter l'adhésion de la société civile :

« La politique sociale – complément essentiel à la gestion des risques physiques et financiers – fournit de nombreux outils pour gérer les risques auxquels sont confrontées les populations les plus vulnérables et permettre aux communautés de participer à la lutte contre le changement climatique. » (RA/2010 :91).

En effet, l'appréciation du Président, en final, donne au Rapport une autorité et sa parole y sera présente. Elle appuiera celle des experts, de la société civile et des pays, elle plaidera aussi pour des actions à dimension internationale. Ses valeurs, ses croyances, ses objectifs et ses connaissances se répercuteront d'une manière ou d'une autre sur le comportement des individus dans la société. Toutefois, si l'autorité du Président possède une telle importance, l'autorité des autres experts n'est pas moins importante : tous participent dans la rédaction du Rapport.

La construction du RA/2010 se fait alors par l'entrecroisement de toutes ces voix qui, porteuses d'intentionnalité, s'organisent autour de visées à l'origine de leurs stratégies propres. Dans l'espace institutionnel, chacun se définit en fonction de sa position dans un ordre hiérarchique, lui-même déterminé *a priori* par des facteurs externes : « Les diverses modalités d'énonciation renvoient aux divers statuts, aux divers emplacements, aux diverses positions que le sujet peut occuper ou recevoir quand il tient un discours. » (Foucault 1969 :74)

De cette façon, la force qu'acquiert le discours de la BM sur le «changement climatique» se manifeste dans une parole institutionnelle où les relations de pouvoir vont au-delà des discours produits par les experts ; ce sont des relations de pouvoir extérieures qui sous-tendent ces discours et leur donnent forme.

CONCLUSION

Nous pouvons retenir que certaines expressions peuvent, à un moment donné du débat public, s'imposer comme des formules, profiter dès lors d'une promotion par un discours conséquent et ainsi se constituer comme un objet de discours à la fois partagé et polémique. Nous affirmons également que la formule «changement climatique» incarne des enjeux multiples : d'un côté les retombées politiques et économiques, de l'autre son inscription dans un discours institutionnel qui la porte et la légitime. Son caractère figé, son utilisation et sa notoriété sont les traits distinctifs que nous avons analysés dans le RA/2010.

On constate aussi que la construction discursive d'une vérité sur le «changement climatique» résonne selon le positionnement qu'occupe chaque locuteur dans l'espace public. Ainsi, l'expert initie la construction d'une certaine idée du «changement climatique», et contribue à donner à la formule, en dehors de l'institution, un autre destin dans un autre lieu qui n'est pas forcément l'institution. Cette brève analyse montre que, si la scénographie de la parole institutionnelle s'appuie essentiellement sur la dimension argumentative, elle met également en jeu une neutralité plus ou moins apparente dans le traitement des thèmes d'ordre socio-politique.

Enfin, appréhender le fonctionnement discursif des rapports des institutions internationales est, en quelque sorte, un moyen de montrer que tous les experts, indépendamment de leur position dans le système hiérarchique, interfèrent d'une certaine manière dans leur rédaction. Tous, sous une apparente neutralité scientifique, prennent position, contribuent à l'élaboration des thèmes et agissent objectivement sur des sujets polémiques car le pouvoir de la BM ne se situe pas chez l'un ou l'autre individu, ou dans l'une ou l'autre instance, mais par rapport à ses conditions de réussite.

BIBLIOGRAPHIE

- BERRENDONNER, Alain. 1981. *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Minuit, 256p.
- BOURDIEU, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 243p.
- BOURDIEU, Pierre. 1997. *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 389p.
- CUSSO, Roser et GOBIN, Corinne. 2008. « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? ». *Mots*, n° 88, ENS Éditions, p. 5-11.
- FOUCAULT, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 294p.
- GUILBERT, Thierry. 2008. « Discours d'évidence. Constitution discursive des normes et des connaissances. ». *Normativité du sens commun*, PUF, p.275-300.
- KRIEG-PLANQUE, Alice. 2003. «*Purification ethnique*». *Une formule et son*

histoire, Paris, CNRS, 515p.

KRIEG-PLANQUE, Alice. 2013, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin, 240 p.

MAINGUENEAU, Dominique. 1991, *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 267p.

MAINGUENEAU, Dominique. 2000, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, coll. « Points Essais », 143p.

OGER, Clair et OLLIVIER-YANIV Caroline. 2003. « Analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive : vers une anthropologie des discours institutionnels », *Mots*, n°71, ENS Éditions, p.125-144.

RIST, Gilbert. 2002. « Le prix des mots », *Cahiers de l'IUED*, n°13, PUF, 2002, p.9-23.

SIROUX, Jean-Louis. 2008. « La dépolitisation au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots*, n°88, ENS Éditions, p.13-23.